



Fédération Syndicale Unitaire
Rue des Ecoles
48000 Mende

Tel : 04 66 49 15 09

Déclaration de la FSU au CDEN du 27 mars 2009

La crise économique et ses conséquences sociales, les licenciements qui se multiplient, les profits et les écarts de revenus qui sont toujours plus importants, rendent d'autant plus urgente la nécessité de politiques économiques et sociales alternatives.

En dépit de quelques inflexions arrachées par la puissance des mobilisations, notamment du 29 janvier et du 19 mars, gouvernement et patronat persistent dans le maintien de leurs orientations, de leurs "contre-réformes" et de leur dogmatisme idéologique. Refusant d'augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux, de renoncer aux suppressions d'emplois publics et maintenant les dispositifs favorisant les heures supplémentaires, ils continuent à faire le choix de favoriser les revenus du capital contre ceux du travail, de favoriser les actionnaires et les patrons et non leurs salariés, de priver l'Etat de moyens pour satisfaire les besoins sociaux. En multipliant réformes et projets : école, universités, recherche, système de santé, retraite, protection sociale, justice, logement social, emploi..., ils entendent provoquer des évolutions profondes, si possible irréversibles de notre société vers un système pourtant responsable de la catastrophe économique actuelle. Ils remettent notamment en cause l'ensemble des services publics à travers les suppressions de postes et des missions d'intérêt général, la réduction de leur champ d'intervention, l'introduction de critères de gestion inspirés du privé, reposant sur la mise en concurrence des services et des personnes.

C'est aussi tout le sens de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui se met en place à marche forcée, du projet de loi Mobilité dans la Fonction Publique pourtant refusé par les personnels, de la loi Pécresse (loi LRU) et du Pacte pour la Recherche.

Dans l'Education nationale, les suppressions de postes et les réformes régressives et contestées se poursuivent. Elles menacent l'avenir des jeunes et du service public : enseignement professionnel, formation des maîtres, aide aux élèves en grandes difficultés scolaires, maternelle... La mise en place des "médiateurs de réussite scolaire", même s'ils ne sont pas encore implantés en Lozère, accentue la politique actuelle. Celle-ci ignore délibérément que tout ce qui relève de la vie scolaire des élèves, nécessite des personnels qualifiés et titulaires. La FSU exige le renforcement des équipes pluridisciplinaires complètes : Assistantes sociales, Conseillers principaux d'éducation (CPE), Conseillers d'Orientation-Psychologues...

Dans les lycées, cette année encore, des postes vont être fermés.

Dans les collèges, les moyens attribués sont sans commune mesure avec la hausse des effectifs : 18 Heures Poste, ce qui équivaut à un poste, sont attribuées alors que le simple calcul, de prévisions à prévisions, permet d'affirmer que 163 Heures Poste, c'est à dire 9 postes, seraient nécessaires pour maintenir le taux d'encadrement (H/E) départemental actuel. Les moyens en personnels administratifs sont également ponctionnés alors qu'il aurait fallu les augmenter pour transformer en véritables emplois les postes des personnels en "contrat d'aide à l'emploi" (CAE) intervenant souvent dans ce domaine.

Cette dégradation se poursuit alors que les effectifs dans les collèges publics sont en nette augmentation avec des perspectives positives venant de l'enseignement primaire.

Pour les associations complémentaires de l'enseignement public, particulièrement actives et utiles dans notre département, l'avenir est toujours très incertain à cause des retombées locales de décisions nationales. La fermeture annoncée de deux demi-postes aurait des conséquences graves sur les structures et l'emploi.

La Lozère a besoin des services publics et d'un service public d'éducation de qualité partout dans le département, à l'image de ce qu'il a été jusqu'à ces dernières années. Son existence sur tout le territoire est vital et la question de son implantation dans les zones en difficulté démographique est essentielle. Nous avons souvent débattu des conditions matérielles et pédagogiques des petits collèges ; nous avons travaillé à ce que la collectivité territoriale responsable investisse dans ces établissements et leurs internats ; nous nous sommes félicités des moyens qui ont permis d'implanter des documentalistes, des CPE, des professeurs d'Education Physique et Sportive comme ailleurs dans les autres collèges.

Des efforts importants ont été consentis mais il s'avère qu'aujourd'hui, face à de nouvelles difficultés, on fait marche arrière. Pour nous, en effet, l'avenir des petits collèges ne passe pas par les Unités pédagogiques de proximité (UPP). Nous avons clairement exprimé notre position sur le sujet. Nous prenons acte des dernières décisions de nature administrative et politique concernant le collège de Sainte Enimie. La question de fond reste cependant entière : ce n'est pas en diminuant les dotations de ces collèges et en supprimant des postes que les dynamiques nécessaires pourront se développer.

En ce qui concerne le premier degré, le Ministère s'entête à supprimer 3000 postes d'enseignants en RASED et à diminuer de 3000 le nombre de postes au concours. Suppressions de postes d'autant plus inadmissibles que les écoles élémentaires et maternelles accueilleront 14 000 élèves supplémentaires en septembre 2009.

Concernant le recrutement et la formation des maîtres, la FSU prend acte des premières évolutions du Ministère dans ce dossier. Les épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles sont donc reconduites pour 2010. La FSU demande que la formation sur le site IUFM de Mende soit poursuivie, que les étudiants puissent continuer de s'y inscrire et que les moyens en "équivalents temps plein" (ETP) second degré soient maintenus. Se priver de l'expérience des formateurs actuels et ne pas utiliser le dispositif de stages existant serait aberrant.

L'avenir des classes de petites sections des écoles maternelles est aussi menacé. Nous entendons bien la volonté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, traduite dans les documents qu'il vient de publier, de maintenir et d'améliorer la scolarisation des tout-petits en Lozère, mais nous ne pouvons pas oublier les déclarations du Ministre sur l'école maternelle et ses personnels. L'objectif du gouvernement est d'aligner la France sur la réalité européenne. Cette volonté qui constitue une régression pour l'école maternelle mais aussi pour les services publics, la santé, etc... vise à récupérer des emplois et à en transférer les charges vers les collectivités territoriales.

Pour la FSU, la défense de l'école maternelle, exception française et exemple de qualité, est une priorité politique forte à défendre. En Lozère, elle passe par l'ouverture de classes maternelles rurales dès que les effectifs de la classe unique dépassent 14 élèves.

Malgré les déclarations rassurantes de l'administration départementale, le contexte actuel nous rend très méfiants.

L'avenir des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en grande difficulté scolaire (RASED) est aussi fortement menacé. En Lozère, ce sont de fait trois postes qui vont être fermés à la rentrée. Le redéploiement des personnels affectés précédemment sur ces dispositifs, sur des écoles de centres (Mende, Marvejols et Florac) pénaliserait obligatoirement les écoles situées dans les villages. Les élèves en difficultés scolaires dans ces petites écoles ne pourraient plus bénéficier de ce type d'aide. Dans le Journal officiel du 1^{er} janvier 2009, en réponse au sénateur Philippe Madrelle, le Ministère déclarait : *"Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet, des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées"*. La Lozère correspond à la situation décrite, pourtant 3 postes sur 11 sont concernés par les mesures de carte scolaire. Est-ce ainsi que doit s'entendre *"l'exceptionnellement"* de la réponse ministérielle ?

La Lozère, de par ses spécificités, doit garder tous ses moyens pour un service public d'Education de qualité et de proximité. Vouloir l'aligner sur des ratios nationaux, voire même académiques, n'a aucun sens si ce n'est de vouloir l'asphyxier et accroître sa désertification.